

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN


PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Révision n°1

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Extrait du secteur Vistaero

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général*



Echelle : 1/2500

PPR APPROUVE LE 10 juillet 2000

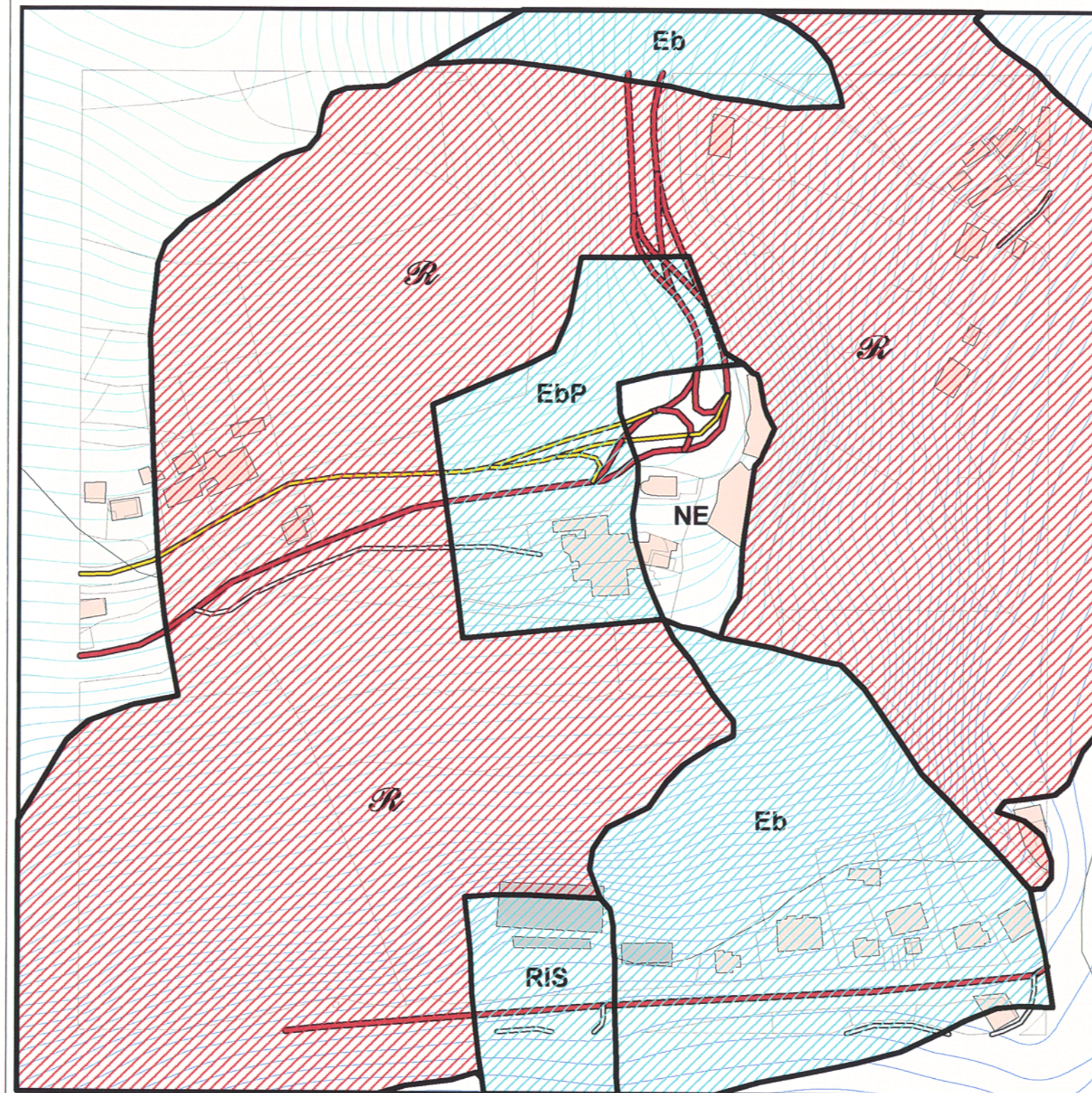
PRESCRIPTION DE LA REVISION N°1 DU PPR : 11 mars 2009

ENQUETE DU 20 juillet 2009 AU 24 août 2009 inclus

APPROBATION DE LA REVISION N°1 DU PPR **18 NOV. 2009**

CETE
Méditerranée

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE
SERVICE EAU RISQUES ET DEVELOPPEMENT DURABLE



LEGENDE



ZONE ROUGE : Zone inconstructible due à un ou des aléa de grande ampleur de chutes de blocs



ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau faible à moyen soumise à des mesures de prévention



ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité avec protection

Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres

S : Reptation

R : Ravinement

RI : Ravinement léger

(P) : Aléa sous ouvrage de protection



ZONE NON EXPOSEE